

DURÉE

Le mandat est consenti pour une durée limitée à 12 mois dont les trois premiers à titre irrévocable à compter de sa signature par le *Mandant*. **Passé les trois premiers mois, il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de 15 jours, étant entendu que ce préavis ne commencera à courir qu'à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties**.

